

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 513 502

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 18130**

(54) Installation pour la présentation et l'essayage de vêtements et parures.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 47 F 7/19; A 47 G 25/02.

(22) Date de dépôt 25 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 1-4-1983.

(71) Déposant : BOURDIER Jean-Claude, BOURDIER Frédéric et BOURDIER Brigitte. — FR.

(72) Invention de : Jean-Claude Bourdier, Frédéric Boudier et Brigitte Bourdier.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

- 1 -

La présente invention concerne un perfectionnement apporté aux installations décrites dans les brevets principaux PV 121362 et N° 7147524 ainsi que dans les additions PV 128470 et N° 956441.

Cette installation permet à un sujet d'observer une image composite 5 formée :

d'une part, d'une image virtuelle d'une partie de sa personne dans un miroir semi-transparent,

d'autre part, raccordée à cette image virtuelle, d'une image complémentaire notamment vêtement ou parure obtenue au moyen d'un projecteur (cas du premier brevet principal N° 1544746 du 18 Septembre 1967, plus premier certificat d'addition N° 93296 et second certificat d'addition N° 956441)

ou bien raccordée à un vêtement ou parure disposant de moyens de réglages s'adaptant à toutes les tailles (cas du brevet principal N° 15 7147524 du 30 Décembre 1971)

La fonction essentielle d'une telle installation est de permettre des pseudo-essayages de vêtements ou parures dans un magasin ou boutique.

La présente invention propose une installation qui améliore considérablement le confort de l'observateur et permet de réaliser une image composite d'excellente qualité adaptée à la taille et à la corpulence du sujet.

A cet effet ladite installation comporte, comme les installations connues, un miroir semi-transparent faisant face à l'observateur et un plan de parution des vêtements ou parures symétrique à l'observateur par rapport au miroir semi-transparent, l'installation étant caractérisée en ce qu'elle présente en outre un ensemble de réglages et d'une utilisation de matériaux nouveaux qui permettent d'ajuster un vêtement ou parure de taille moyenne à des sujets de hauteur et de corpulence très différentes.

30 Selon un mode de réalisation préféré les parties nouvelles se composent :

1/ De projecteurs de lumière avec cache destinés à éclairer seulement le visage et une partie du cou du sujet; ces projecteurs placés latéralement montent et descendent pour s'ajuster avec précision 35 à la hauteur du visage de chaque sujet.

2/ Un miroir en matière plastique de qualité optique est encadré dans un mécanisme qui lui impose des courbures; on obtient une distorsion contrôlée dans les deux sens, concave et convexe et ceci dans les sens horizontaux et verticaux. Ce miroir déformant à la demande est placé 40 entre l'arrière du miroir semi-transparent et le vêtement ou parure.

3/ Une sélection de vêtements placés sur des mannequins en matière plastique susceptible de se déformer viennent successivement se placer à la demande à la position convenable pour que l'image du visage du sujet raccorde parfaitement avec le vêtement.

5 4/ Un éclairage convenable du vêtement programmable par le mannequin déclenche des contacts agissants sur les lampes; ainsi il sera judicieux d'éclairer plus fortement un vêtement sombre, il sera possible de mettre en valeur une texture par un éclairage frisant, un éclairage d'ambiance conviendra aux vêtements clairs.

10 5/ Il sera offert au client la vision de tous les vêtements vendus dans la boutique par un défilé de la collection en rythme, le déplacement étant assuré par convoyeur, qui est bien connu, l'installation particulière étant caractérisée par le fait que les vêtements se déplacent avec oscillation latérale et à des vitesses 15 différentes selon le modèle; par exemple des avancées rapides pour des vêtements sport, des rotations pour des robes à danser, des oscillations droite-gauche avec une avance souple suggérant la marche.

6/ Le client, en visionnant la collection retient les vêtements qu'il souhaite essayer; ce choix exprimé par l'appui sur une touche 20 commande la sélection d'un vêtement identique en taille moyenne, sur mannequin en volume avec cou parmi la collection sur convoyeur réservé aux essayages optiques.

7/ Dans la zone du magasin réservée aux essayages optiques, le client se place sur un podium supportant un pupitre où sont disposés 25 les commandes manuelles : aller au vêtement suivant, revenir au vêtement précédent, confirmer l'achat du vêtement "essayé", déclencher une photo de lui même dans un vêtement donné.

On décrira maintenant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation d'une installation de la présente invention, en référen- 30 ce aux dessins annexes dans lesquels :

La figure 1 est un schéma en vue cavalière d'une installation selon l'invention.

La figure 2 montre le système d'essayage vu de dessus

Les figures 3 et 4 montrent les positions des éclairages 35 des deux parties (visage et corps) de profil et de dessus.

Les figures 5, 6 et 7 sont trois perspectives du système d'essayage avec les trois cas extrêmes : en premier le sujet petit, en second le sujet de taille moyenne, en dernier le sujet grand qui ont tous les trois utilisé un mannequin de taille standard pour 40 se voir à leur grandeur.

Dans la description qui suit on commenterà plus particulièrément une installation destinée à la présentation puis à l'essayage de vêtements dans un magasin de détail; toutefois cet exemple ne doit pas être considéré comme limitatif.

5 Seuls les éléments essentiels et les éléments caractéristiques de l'invention sont décrits; on se reportera pour les éléments des détails au texte principal ou à ses additions.

Sur la planche PL I/IV, la figure 1 représente schématiquement une installation dans un magasin de vente de prêt à porter 1. L'installation de présentation est constituée d'un convoyeur en boucle 2 comportant des courbes 3 afin de permettre aux vêtements sur cintre qui circulent 4 de s'approcher 5 puis de s'éloigner du client. La cadence de passage est programmée par un moyen connu tel que régulateur à bille de gare de triage de chemin de fer ou système à chenille de doublage 15 de films. L'installation d'essayage 7 est constituée d'un miroir semi-réfléchissant 8, d'un miroir de renvoi en matière flexible 9 et d'un convoyeur avec sélection des vêtements sur cintre en volume avec cou, les vêtements pouvant revenir à leur place de position d'attente 10.

Sur la planche PL II/IV, la figure 2 est un schéma vu de dessus 20 d'une installation d'essayage 11, le miroir semi réfléchissant étant en poste 8, le miroir de renvoi flexible en 9, le client en 12 debout sur un podium muni d'un pupitre de commande en 13.

Les vêtements à essayer sont sur mannequin en volume avec chaussures, mains et cou en 14. Chaque vêtement sort du convoyeur pour se placer en bonne position 15, 16, ou 17 selon la courbe du miroir de renvoi concave en 18, plan en 19 et 20 en convexe.

Les vêtements "essayés" et ceux en attente sont rangés dans un espace proche du lieu d'essayage 21 dont la dimension dépend de la quantité de vêtements à stocker. Les projecteurs 22 et 23 éclairent le 30 vêtement présenté avec la possibilité d'agir sur des potentiomètres pour varier la lumière. Deux projecteurs à faisceau dirigé 24 et 25 éclairent le visage du client et une partie de son cou; ces deux projecteurs montent et descendent en synchronisme pour s'arrêter toujours à la hauteur convenable du client, ceci pouvant être effectué soit par une 35 manoeuvre sur le pupitre suivant instruction lisible à travers le miroir 8 ou sur les panneaux lumineux latéraux 26 et 27, soit automatiquement par lecture d'une succession de faisceaux infra-rouge placés verticalement dont les rayons de certains étant coupés par la tête du client agissent sur la hauteur des projecteurs pour les amener en bonne position.

40 Ce même moyen de commande agit sur la hauteur et la position du porte -

mannequin en position 15, 16 ou 17 selon le cas, c'est à dire lorsque le miroir 9 est en courbure convexe la position du mannequin est en position 15 ; lorsque le miroir 9 est en position plan le mannequin est en position 16 et lorsque le miroir est en courbe concave le mannequin est en position 17.

Sous le podium 13 se trouve une balance 28 du type classique dynamomètre pèse-personne qui agit sur le miroir souple par l'intermédiaire de chauffage plus ou moins élevé qui a pour effet de courber le support plastique.

Sur la planche III/IV les figures 3 et 4 montrent les éclairages d'une part du visage du client, de l'autre du vêtement sur mannequin

Sur la planche IV/IV les figures 5, 6 et 7 montrent les positions des éclairages du visage et celles du mannequin dans les trois cas : figure 5 personne petite, figure 6 personne moyenne, figure 7 personne grande.

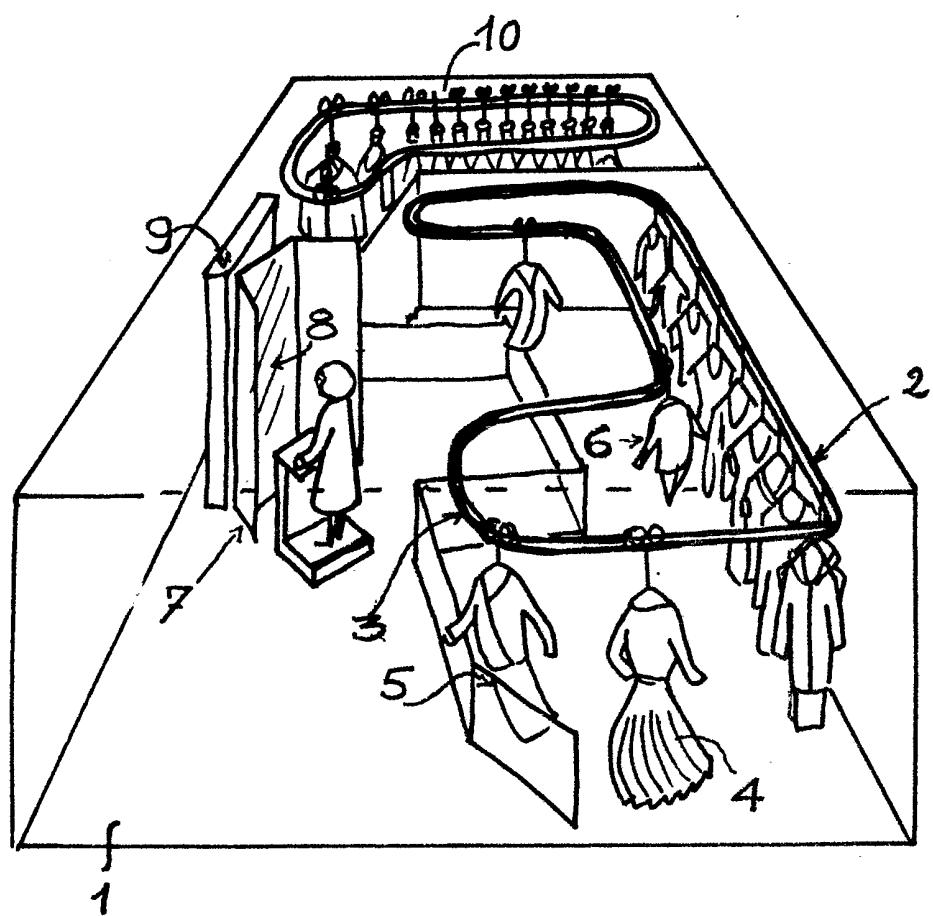
REVENDICATIONS

1. Installation d'une présentation de vêtements circulant sur convoyeur à des rythmes programmés créant une suggestion de vie en rapport avec le style de chaque vêtement, associé à un système d'essayage de vêtements 5 permettant à l'observateur de voir l'image de sa propre personne combinée à une série de vêtements ou parures adaptées à sa taille, ladite installation comportant :
Deux convoyeurs de vêtements, le premier transportant des vêtements sur cintre de tailles différentes, le 10 second transportant des vêtements semblables tous de taille moyenne et sur mannequin,
- Un miroir semi-transparent faisant face à l'observateur,
- Un plan de parution des vêtements par rapport au 15 miroir semi-transparent,
- Un miroir fléxible pouvant être déformé dans les sens concave et convexe aussi bien dans l'axe vertical qu'horizontal,
- Un éclairage du visage de l'observateur réglable 20 en hauteur en synchronisation avec l'ajustage du vêtement présenté.
2. Installation suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les vêtements qui passent sur le convoyeur de présentation sont semblables à ceux du convoyeur d'essayage.
3. Installation selon la revendication 1 en ce que le miroir de renvoi en matière flexible est l'objet de torsions permettant de transformer la reflexion d'une image de vêtement de taille moyenne en plus grand, plus petit, 30 plus gros, plus maigre.
4. Installation selon les revendications 1 et 3 en ce que le réglage de la hauteur des projecteurs destinés à éclairer le visage de l'observateur est synchronisé avec la position que prend le vêtement sur mannequin pour aboutir à un repérage exact avec le visage.
5. Installation selon les revendications 1, 3 et 4 en ce que le repérage de la hauteur de l'observateur ainsi que son poids commandent simultanément la montée ou la descente des projecteurs éclairant son visage, placent le vêtement à essayer à la position correcte en tenant compte 40

de la hauteur et de la corpulence de l'observateur,
agissent sur le miroir flexible pour ajuster la vision
du vêtement de taille moyenne à celle de l'observateur.

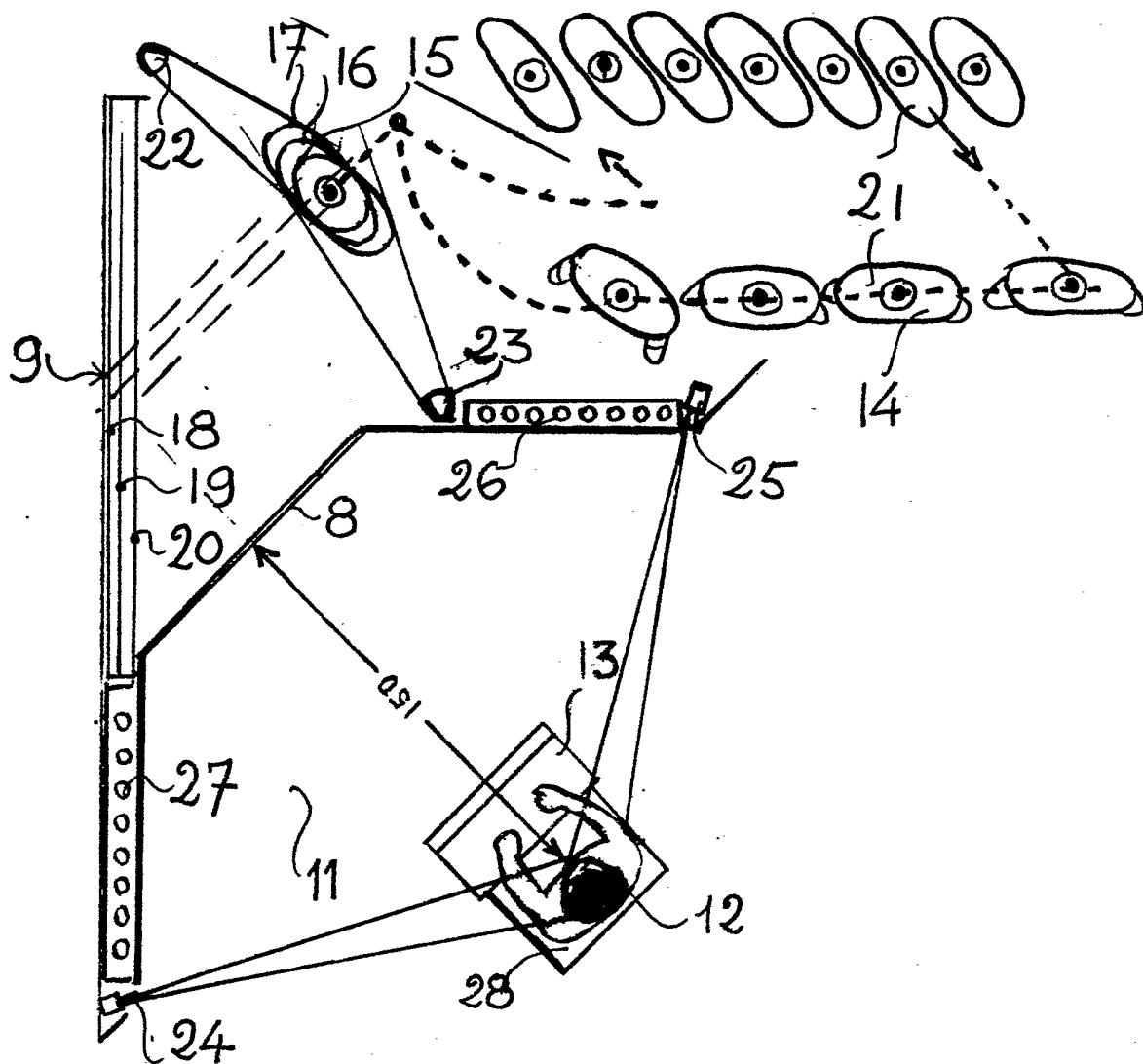
Pl. I/IV

FIG 1



Pl. II/IV

FIG 2



PL. III/IV

FIG 3

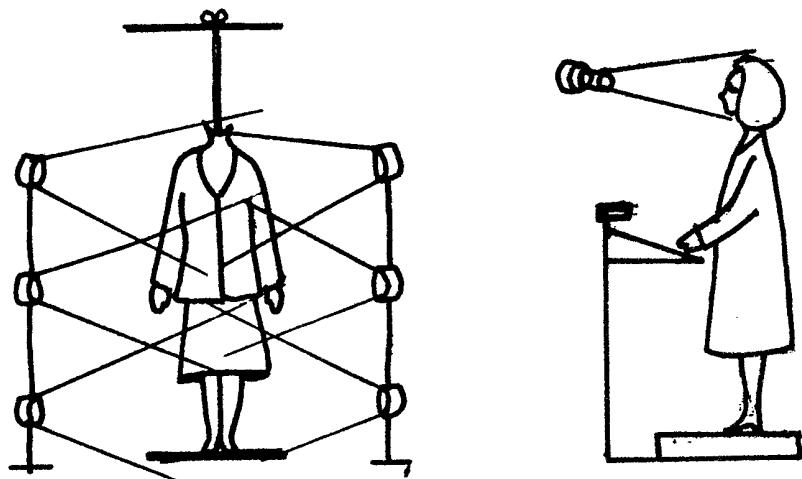
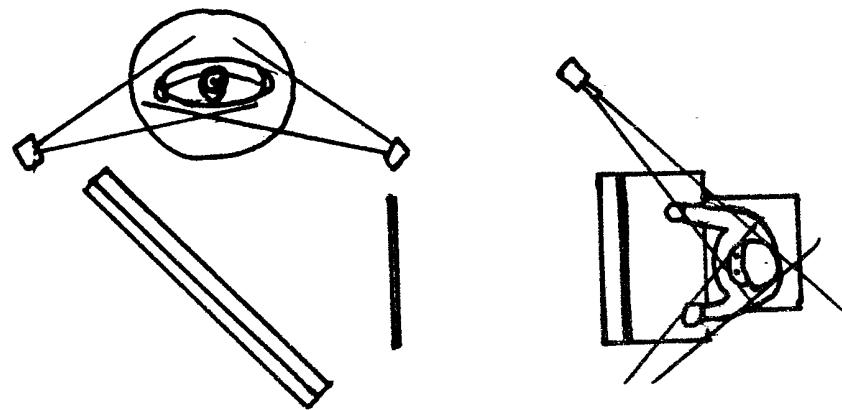
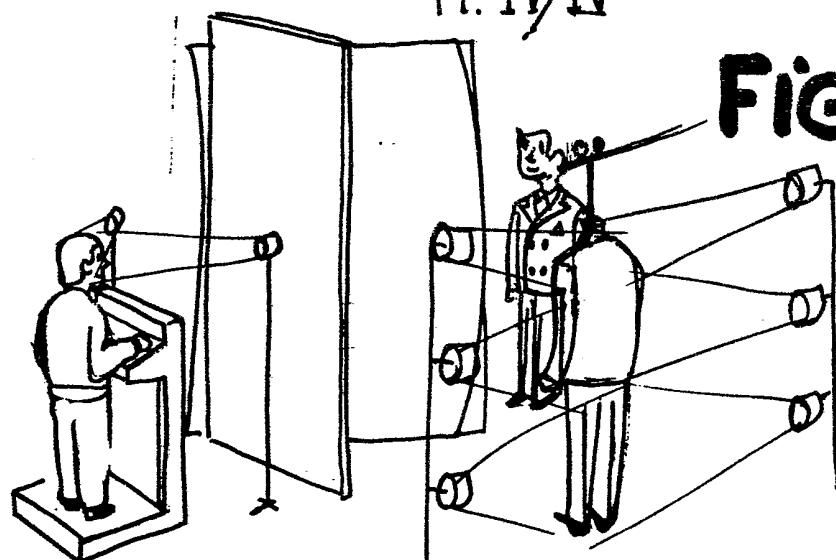
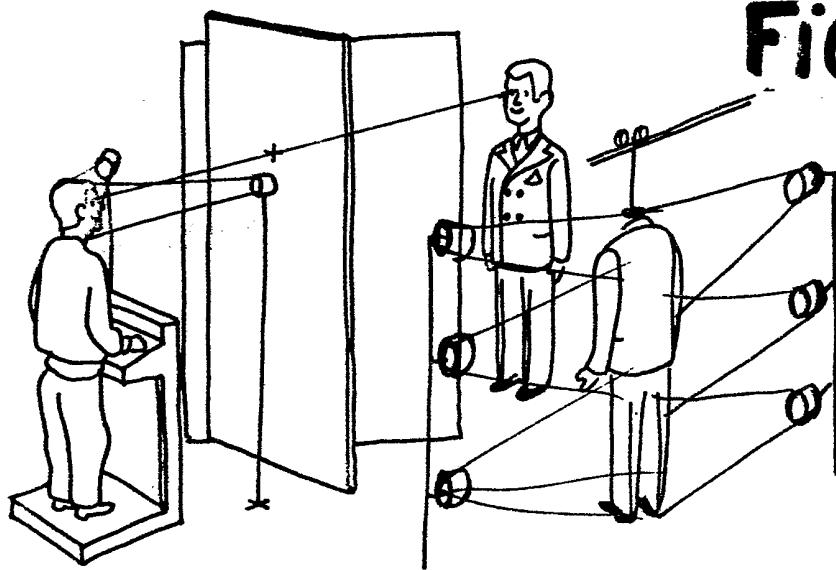


FIG 4



Pl. IV/IV

FIG 5**FIG 6****FIG 7**